

5. LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE :

Sont à déposer (sous format pdf) sur le site de préinscription avant le 15 février 2025 :

La version pdf des documents fournis doit être de qualité satisfaisante sous peine d'être non recevable.

- Une **demande manuscrite** faisant acte de candidature comprenant de façon précise l'identité, les adresses, personnelle et professionnelle et les coordonnées téléphoniques et électroniques
- L'**attestation sur l'honneur (Annexe 1)** dûment remplie pour l'exactitude des photocopies qui nous sont transmises.
- Une **copie du diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer l'une des professions mentionnées à l'article 1er du décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre de santé**
- Une copie du Baccalauréat et des diplômes de l'enseignement supérieur si obtention
- Le **récapitulatif du déroulement de carrière (Annexe 2)** dûment rempli par le candidat
- Une **attestation de l'employeur, ou des employeurs, justifiant des quatre années, à temps complet, d'exercice au 31 janvier 2025**
ou pour les candidats exerçant dans le secteur libéral :
 - a) un **certificat d'identification** (attestation) établi par la ou les Caisse(s) Primaire(s) d'Assurance Maladie du secteur d'exercice et
 - b) une attestation d'**inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle** pour la période correspondant à l'exercice, établie par les services fiscaux du lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercice
- Le **certificat médical (Annexe 3)** émanant d'un médecin agréé par la Délégation Territoriale du département du lieu de résidence (liste consultable sur le site de l'A.R.S. de votre région) attestant l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation
- Le **certificat médical (Annexe 4)** attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires prévues par l'article L10 du Code de la Santé Publique (BCG et Tubertest ou IDR - Hépatite B - Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite)
- L'**attestation (Annexe 5)** de prise en charge ou de dépôt de demande de prise en charge des frais de scolarité par l'employeur ou l'organisme de financement concerné
ou, à défaut, l'engagement sur l'honneur (Annexe 6) du candidat de régler les frais de scolarité

Est à déposer (sous format jpeg) sur le site de préinscription avant le 15 février 2025 :

- Une **photo d'identité** dans le format demandé, récente, de 3,5 x 4,5 cm. Cette photo doit être **nette, de qualité et non pixelisée.**

Sont à adresser par voie postale ou à déposer à l'IFCS avant le 15 février 2025 :

- Une **enveloppe timbrée au tarif en vigueur pour une lettre prioritaire à 20 g.**
- Deux photographies** d'identité récentes conformes aux normes ISO/ IEC
- Un **chèque de 135 Euros**, à l'ordre de l'Agent comptable du G.C.S.P.A., pour les droits d'inscription aux épreuves.

ATTENTION : TOUTE CANDIDATURE AU CONCOURS N'AYANT PAS RESPECTÉ LA PROCÉDURE

1. PREINSCRIPTION SUR LE SITE

2. DÉPÔT DES PIÈCES EN LIGNE SOUS LE FORMAT DEMANDÉ ET DE QUALITÉ SATISFAISANTE

3. CHEQUE D'INSCRIPTION, PHOTOS ET ENVELOPPE DÉPOSÉS OU ADRESSÉS À L'IFCS

AVANT LE 15 FÉVRIER 2025 NE SERA PAS RECEVABLE.